

HABILITATION POUR LE TRANSPORT DES ANIMAUX VIVANTS (TAV)

CHIENS – CHATS – OISEAUX – PETITS MAMMIFERES

1 espèce principale (ou Chiens et Chats) = 1 jour (7h)
Complément espèce similaire = 1 heure supplémentaire
Complément espèce éloignée = 3 heures supplémentaires

MODALITES

PUBLIC VISE : Toute personne procédant, dans un but économique, au transport d'animaux vivants pour une distance supérieure à 65km.

PRE-REQUIS : aucun

NOMBRE DE STAGIAIRES : de 5 à 16

MODALITES D'INSCRIPTION : Inter : Bulletin d'inscription / Intra : Contactez l'ISTAV

TARIF : 250 € net de taxe, par jour et par personne (TVA non applicable)

PRINCIPALES THEMATIQUES

OBJECTIFS :

- ✓ Connaître la réglementation relative au transport des animaux vivants ;
- ✓ Connaître les obligations administratives inhérentes à cette activité ;
- ✓ Mesurer la répercussion d'un voyage de courte ou longue durée sur la santé et le bien-être des animaux ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires pour éviter la transmission de maladies entre animaux et entres espèces dont les zoonoses ;
- ✓ Prendre les précautions nécessaires au bien-être des animaux transportés.

CONTENU :

- ✓ PRESENTATION DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
- ✓ PRESENTATION DES ELEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES



FORMATIONS 2018 TAV

MARS 27/03/2018 au 28/03/2018

JUIN 26/06/2018 au 27/06/2018

SEPTEMBRE 18/09/2018 au 19/09/2018